

Banque Européenne du Crédit Mutuel Monaco

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 12.643.000 euros
 Siège social : 8, rue Grimaldi - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

(en euros)

	31.12.2019	31.12.2018
ACTIF (en euros)		
CAISSE, BANQUES CENTRALES.....	1 026 808,44	448 210,94
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES.....	0,00	0,00
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....	201 547 087,27	305 878 355,50
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE.....	285 800 482,12	224 292 081,28
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE.....	0,00	0,00
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE.....	0,00	0,00
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DÉTENUS A L.T.....	119 748,42	91 859,05
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES.....	0,00	0,00
CRÉDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....	0,00	0,00
LOCATION SIMPLE.....	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	4 351 857,16	4 351 857,16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	99 857,08	127 236,97
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSÉ.....	0,00	0,00
ACTIONS PROPRES.....	0,00	0,00
AUTRES ACTIFS.....	431 008,78	500 899,33
COMPTES DE RÉGULARISATION.....	3 309 029,80	1 949 503,41
TOTAL DE L'ACTIF.....	496 685 879,07	537 640 003,64
PASSIF (en euros)		
BANQUES CENTRALES.....	0,00	0,00
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....	40 534 049,01	40 781 488,30
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE.....	428 670 703,74	476 098 843,47
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE.....	0,00	0,00
AUTRES PASSIFS.....	1 838 073,00	508 689,54
COMPTES DE RÉGULARISATION.....	3 787 860,22	1 086 343,55
PROVISIONS.....	729 294,84	924 750,51
DETTES SUBORDONNÉES.....	0,00	0,00
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX.....	0,00	0,00
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG.....	21 125 898,26	18 239 888,27
CAPITAL SOUSCRIT.....	12 643 000,00	12 643 000,00
PRIMES D'ÉMISSION.....	0,00	0,00
RÉSERVES.....	5 529 844,42	4 635 331,09
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION.....	0,00	0,00
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	0,00	0,00
REPORT À NOUVEAU (+/-).....	67 043,85	71 290,68
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-).....	2 886 009,99	890 266,50
TOTAL DU PASSIF.....	496 685 879,07	537 640 003,64

HORS-BILAN

(en euros)

	31.12.2019	31.12.2018
ENGAGEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	23 353 920,53	29 520 605,65
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	2 067 914,17	1 541 275,56
ENGAGEMENTS SUR TITRES.....	0,00	0,00
ENGAGEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	0,00	0,00
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	12 028 649,85	12 414 031,81
ENGAGEMENTS SUR TITRES.....	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

	31.12.2019	31.12.2018
+ Intérêts et produits assimilés.....	6 597 292,39	5 313 034,82
- Intérêts et charges assimilées.....	(2 027 589,72)	(4 254 817,38)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées.....	0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.....	0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple.....	0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple.....	0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable.....	(290,10)	(144,86)
+ Commissions (produits).....	3 998 475,78	3 532 227,78
- Commissions (charges).....	(2 728 429,75)	(2 478 986,51)
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	17 802,57	22 098,04
+/- Gains ou pertes sur opérat. des portefeuilles de placement et assimilés.....	0,00	0,00
+ Autres produits d'exploitation bancaire.....	1 742,08	317 667,19
- Autres charges d'exploitation bancaire.....	(18 408,52)	(17 587,00)
PRODUIT NET BANCAIRE.....	5 840 594,73	2 433 492,08
- Charges générales d'exploitation.....	(1 673 503,58)	(1 581 224,95)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.....	(33 278,23)	(33 447,75)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION.....	4 133 812,92	818 819,38
+/- Coût du risque.....	5 533,07	45 918,76
RÉSULTAT D'EXPLOITATION.....	4 139 345,99	864 738,14
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	0,00	4 679,36
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT.....	4 139 345,99	869 417,50
+/- Résultat exceptionnel.....	0,00	0,00
- Impôt sur les bénéfices.....	(1 253 336,00)	20 849,00
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées.....	0,00	0,00
RÉSULTAT NET.....	2 886 009,99	890 266,50

1 - NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2019

1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO (BECMM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux normes 2014-03 et 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologués par arrêté ministériel.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes
- l'indépendance des exercices.

Note n° 1.1 Évaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Note n° 1.2 Créances douteuses

Par définition sont considérées comme saines toutes les créances clientèle n'entrant pas dans une des catégories décrites ci-dessous.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- à dire d'expert, lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

Concernant les créances douteuses sur les professionnels de l'immobilier, l'application de ces règles conduit à tenir compte de la valeur marchande des immeubles financés dans le secteur des marchands de biens. De même, le calcul du provisionnement des opérations liées à la promotion immobilière tient compte des frais financiers supplémentaires exposés par le promoteur, en raison du ralentissement éventuel de la commercialisation des

programmes La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Le traitement de passage en douteux, provisionnement et retour en sain sont automatisés sur une base quotidienne et sont conformes aux règles prudentielles notamment quant au seuil de matérialité (Règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement ANC 2014-07 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Note n° 1.3 Immobilisations

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Note n° 1.4 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

Note n° 1.5 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la BECMM et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la BECMM bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurance. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62^{ème} anniversaire.

Note n° 1.6 Provisions pour risques et charges

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BECMM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

Dans son préambule, l'avis CNC 2000-01 régissant les passifs exclut de leur champ d'application les opérations bancaires. En conséquence, il a été décidé de comptabiliser une provision pour risque égale à la différence entre le taux nominal et le taux actuariel des Comptes à Terme (CAT) à taux progressif. Le montant de cette provision est de 0.7 M€.

Note n° 1.7 Provision épargne logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Lorsque ces engagements sont potentiellement défavorables, ils font l'objet de provisions calculées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07. Ces provisions couvrent les engagements sur contrats existant à la date de détermination de la provision ; il n'est pas tenu compte des futures ouvertures de plans et comptes épargne logement.

Les encours futurs liés aux produits d'épargne logement sont estimés à partir de statistiques comportementales des clients dans un environnement de taux donné. Les PEL qui sont souscrits dans le cadre d'une offre globale de produits liés et ne répondant pas aux lois comportementales susvisées sont exclus des projections. Les encours à risques qui font l'objet d'une provision sont constitués :

- pour les dépôts PEL, de la différence entre les encours probables d'épargne et les encours d'épargne minimum attendus. Ces encours minimum sont déterminés avec un seuil de confiance de 99,5% sur la base de plusieurs milliers de scénarios de taux différents ;
- pour les crédits épargne logement, des volumes futurs dépendant de la réalisation probable des droits acquis et des crédits déjà en force.

Les pertes futures sont évaluées par rapport aux taux non réglementés des comptes à terme pour l'épargne et des prêts ordinaires à l'habitat pour les crédits. Cette approche est menée par génération homogène de PEL et de CEL en termes de conditions réglementées, sans compensation entre les différentes générations. Les pertes ainsi déterminées sont actualisées à partir des taux déduits de la moyenne des douze derniers mois de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor 3 mois. Le montant des provisions repose sur la perte moyenne constatée à partir de plusieurs milliers de scénarios de taux générés par une modélisation stochastique. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note n° 1.8 Impôts sur les bénéfices

Le poste « Impôt sur les bénéfices » comprend l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice est déterminé selon la réglementation fiscale à MONACO.

Note n° 1.9 Consolidation

La société est intégrée globalement dans les périmètres de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'une part, et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel d'autre part

Note n° 1.10 Implantation dans les États ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

Note n° 1.11 Événements postérieurs à la clôture

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le Gouvernement Princier en date du 18 mars, la société se trouve impactée de la manière suivante :

- par la mise en place du télétravail.

Dans ce contexte, la société met en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

2 - NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.1 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.19	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute au 31.12.18
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	1 048	5	0	0	1 043
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES D'EXPLOITATION	5 006	0	0	0	5 006
TOTAUX	6 054	5	0	0	6 049

2.2 Amortissements et provisions sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS	Amortissements au 31.12.19	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.18
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	948	33	0	915
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES D'EXPLOITATION	654	0	0	654
TOTAUX	1 602	33	0	1 569

PROVISIONS	Provisions au 31.12.19	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.18
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0

2.3 Ventilation des créances sur la clientèle

	Prêts	Créances rattachées	TOTAL
CRÉANCES COMMERCIALES	67		67
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	18 942	15	18 957
CRÉDITS - PROMOTEURS	95 559		95 559
AUTRES CRÉDITS À L'HABITAT	162 697	143	162 840
PRÊTS PERSONNELS	4 330	7	4 337
COMPTES ORDINAIRES CLIENTÈLE	1 632	561	2 193
CRÉANCES DOUTEUSES BRUTES - COMPROMISES	1 134		1 134
CRÉANCES DOUTEUSES BRUTES - AUTRES	1 083		1 083
PROV. POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES - COMPROMISES	-272		-272
PROV. POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES - AUTRES	-98		-98
TOTAUX	285 074	726	285 800

Parmi les créances douteuses, les créances compromises s'élèvent à 1 134 milliers d'euros et font l'objet de 272 milliers d'euros de provisions.

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 283 953 milliers d'euros sur créances brutes	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
Répartition par grand type de contrepartie			
. Sociétés	129 173	1 049	144
. Entrepreneurs individuels	85 080	1 046	121
. Particuliers	69 700	122	105
TOTAUX	283 953	2 217	370

Répartition par secteur d'activité			
. Agriculture et industries minières	164	0	0
. Industries	2 820	0	0
. Services aux entreprises et holding	4 943	168	60
. Collectivités et autres services aux particuliers	10 083	59	43
. Services financiers	4 466	0	0
. Services immobiliers	179 306	911	66
. Particuliers et autres	82 171	1 079	201
TOTAUX	283 953	2 217	370

Répartition par secteur géographique			
. France	76 394	1 574	179
. Monaco	201 898	642	191
. Autres pays	5 661	1	0
TOTAUX	283 953	2 217	370

2.5 Répartition des créances sur les établissements de crédit

Répartition par secteur géographique	Créances brutes	Créances douteuses	Provisions
- France	200 250	0	0
- Europe hors France	0	0	0
- Autres pays	0	0	0
TOTAUX	200 250	0	0

2.6 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
À vue	52 250					52 250
À terme	38 000	60 000	50 000		1 297	149 297
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE						
Créances commerciales	67					67
Autres concours à la clientèle	92 711	19 360	58 196	112 943	166	283 376
Comptes ordinaires débiteurs	1 796				561	2 357
Titres reçus en pension livrée						0
Prêts participatifs clientèle						0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						0
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE						0
TOTAUX	184 824	79 360	108 196	112 943	2 024	487 347

Les comptes ordinaires douteux sont considérés comme étant immédiatement exigibles.

Les autres créances douteuses sont considérées comme étant remboursables dans le délai le plus éloigné.

PASSIF	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT						
À vue	118					118
À terme			40 000		416	40 416
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
À vue	319 660				178	319 838
À terme	1 140	169	273			1 582
Autres dettes						
À vue	1 497					1 497
À terme	21 753	3 416	74 238	6 076	271	105 754
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
DETTES SUBORDONNÉES						0
TOTAUX	344 168	3 585	114 511	6 076	865	469 205

2.7 Fonds Propres

	Montant 2018	Affectation Résultat 2018	Variations 2018	Montant 2019
CAPITAL	12 643			12 643
PRIME D'ÉMISSION	0			0
RÉSERVE LÉGALE	0			0
RÉSERVE STATUTAIRE	4 400	850		5 250
AUTRES RÉSERVES ET PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	235	45		280
REPORT À NOUVEAU	71	67	(71)	67
REPORT À NOUVEAU lié au changement de méthode	0			0
RÉSULTAT	0			0
DIVIDENDE VERSÉ	0			0
TOTAUX	17 349	962	(71)	18 240

2.8 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2019	Montant 2018
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	654	654
Frais de premier établissement	654	654
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	0	0
FONDS COMMERCIAUX	4 100	4 100
TOTAUX	4 754	4 754

2.9 Intérêts courus à recevoir ou à payer

<i>ACTIF</i>	Intérêts courus à recevoir
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À terme	1 297
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	
Autres concours à la clientèle	166
Comptes ordinaires débiteurs	561
TOTAUX	2 024

<i>PASSIF</i>	Intérêts courus à payer
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À terme	416
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	178
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	0
Autres dettes à vue	0
Autres dettes à terme	271
TOTAUX	865

2.10 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »

<u>AUTRES ACTIFS</u>	Montant 2019	Montant 2018
DÉBITEURS DIVERS	431	501
TOTAUX	431	501

<u>AUTRES PASSIFS</u>	Montant 2019	Montant 2018
CRÉDITEURS DIVERS	1 838	509
TOTAUX	1 838	509

2.11 Comptes de régularisation

<u>ACTIF</u>	Montant 2019	Montant 2018
COMPTES D'ENCAISSEMENT	3 288	1 925
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2	2
PRODUITS À RECEVOIR	18	21
COMPTES DE RÉGULARISATION DIVERS	1	1
TOTAUX	3 309	1 949

<u>PASSIF</u>	Montant 2019	Montant 2018
CHARGES À PAYER	224	1 079
COMPTES DE RÉGULARISATION DIVERS	3 564	7
TOTAUX	3 788	1 086

2.12 Provisions

	Montant 2019	Montant 2018
AUTRES PROVISIONS	729	924
TOTAUX	729	924

2.13 Épargne Logement

	Solde 2019	Solde 2018	Provisions 2019	Provisions 2018
PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	1 509	1 769	11	11
COMPTES D'ÉPARGNE LOGEMENT	48	76	0	0
PRÊTS ÉPARGNE LOGEMENT	32	39	1	1
TOTAUX	1 589	1 884	12	12

2.14 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

<u>ACTIF</u>	Montant 2019 Devises hors zone Euro	Montant 2018 Devises hors zone Euro
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	8 576	9 392
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	4	6
TOTAL ACTIVITÉ DEVICES	8 580	9 398
Pourcentage du total actif	1,73 %	1,75 %

PASSIF	Montant 2019 Devises hors zone Euro	Montant 2018 Devises hors zone Euro
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0	1
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	8 560	9 397
COMPTES DE RÉGULARISATION	20	0
TOTAL ACTIVITÉ DEVICES	8 580	9 398
Pourcentage du total passif	1,73 %	1,75 %

3 - NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

3.1 Produits et charges d'intérêts

	Montant 2019	Montant 2018
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	2 159	1 901
PRODUITS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4 288	3 263
AUTRES PRODUITS À CARACTÈRE D'INTÉRÊTS	148	130
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS RELATIVES AUX INTÉRÊTS	2	19
TOTAUX	6 597	5 313

	Montant 2019	Montant 2018
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	(198)	(230)
CHARGES SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	(2 025)	(4 741)
AUTRES CHARGES À CARACTÈRE D'INTÉRÊTS	195	716
TOTAUX	(2 028)	(4 255)

3.2 Revenu des titres à revenu variable

	Montant 2019	Montant 2018
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	0	0
REVENUS DES TITRES PARTICIPATIONS ET DE FILIALES	0	0
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE	0	0
TOTAUX	0	0

3.3 Commissions

	Produits 2019	Produits 2018
COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3 548	3 005
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS SUR TITRES	206	306
COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	0	4
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	24	20
COMMISSIONS SUR ACTIVITÉS NON BANCAIRES	215	197
TOTAUX	3 993	3 532

	Charges 2019	Charges 2018
COMMISSIONS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	(8)	(8)
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS SUR TITRES	(26)	(25)
AUTRES COMMISSIONS D'EXPLOITATION BANCAIRE	(2 694)	(2 446)
TOTAUX	(2 728)	(2 479)

3.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

	Montant 2019	Montant 2018
GAINS SUR OPÉRATIONS DE CHANGE	18	22
TOTAUX	18	22

3.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

	Montant 2019	Montant 2018
GAINS / PERTES SUR TITRE DE PLACEMENT	0	0
TOTAUX	0	0

3.6 Autres produits d'exploitation bancaire

	Montant 2019	Montant 2018
RÉCUPERATIONS FRAIS SUR CLIENTS	2	2
AUTRES PRODUITS	0	316
TOTAUX	2	318

3.7 Autres charges d'exploitation bancaire

	Montant 2019	Montant 2018
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	0	0
COTISATIONS FONDS DE GARANTIE (*)	0	0
AUTRES CHARGES	(18)	(18)
TOTAUX	(18)	(18)

* Depuis 2017, les cotisations aux fonds de garantie sont comptabilisées en charges générales d'exploitation

3.8 Charges générales d'exploitation

	Montant 2019	Montant 2018
SALAIRES ET TRAITEMENTS	(713)	(633)
CHARGES DE RETRAITE	(78)	(72)
AUTRES CHARGES SOCIALES	(180)	(174)
AUTRES IMPÔTS ET TAXES	(31)	(35)
SERVICES EXTÉRIEURS	(672)	(667)
TOTAUX	(1 674)	(1 581)

3.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	Montant 2019	Montant 2018
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(33)	(33)
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
TOTAUX	(33)	(33)

3.10 Coût du risque

	Montant 2019	Montant 2018
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIÉES À DES CRÉANCES	0	(180)
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	(209)	(580)
REPRISES DE PROVISIONS LIÉES À DES CRÉANCES	306	806
TOTAUX	97	46

3.11 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2019	Montant 2018
GAINS SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	5
TOTAUX	0	5

3.12 Résultat exceptionnel

	Montant 2019	Montant 2018
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
TOTAUX	0	0

3.13 Impôt sur les sociétés

	Montant 2019	Montant 2018
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS AFFÉRENT AU RÉSULTAT ORDINAIRE	(1 253)	0
AVOIRS FISCAUX ET CRÉDITS D'IMPÔT (CARRY BACK)	0	21
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE	(1 253)	21

4 - RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ (EN EUROS)

	2015	2016	2017	2018	2019
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	10 000 000,00	11 023 000,00	11 023 000,00	12 643 000,00	12 643 000,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	1 000 000	1 102 300	1 102 300	1 264 300	1 264 300
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Produit net bancaire, produit du portefeuille titres et divers	2 973 012,39	2 048 804,04	3 064 754,58	2 433 492,08	5 840 594,73
b) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 692 143,43	597 745,23	1 580 437,92	852 267,13	4 100 534,69
c) Impôt sur les bénéfices	196 044,00	-182 056,00	55 064,00	-20 849,00	1 253 336,00
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
e) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 493 789,82	748 270,22	1 298 276,70	890 266,50	2 886 009,99
f) Résultat distribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3. RÉSULTAT PAR ACTION					
a) Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,69	0,54	1,43	0,67	3,24

b) Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,49	0,68	1,18	0,70	2,28
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	9	9	9	9
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	506 281,34	554 207,29	573 856,00	572 415,51	602 547,97
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)	214 147,79	238 175,48	239 411,83	235 310,38	250 552,62

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2018 pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

* Le total du bilan s'élève à 496.685.879,07 €

* Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 2.886.009,99 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre établissement pendant l'exercice 2019, le bilan au 31 décembre 2019, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des

mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent, et arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2019, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre établissement au 31 décembre 2019 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que votre société a été impactée par la crise sanitaire du COVID-19 en tant qu'événement postérieur à la clôture du 31 décembre 2019 ; l'information y afférente a été précisée dans la note 1.11 de l'annexe aux États financiers et dans le procès-verbal de votre Conseil d'administration. Aussi, les conséquences économiques pour votre société demeurant incertaines, elles ne peuvent être évaluées précisément à ce stade.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Établissement. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 7 mai 2020.

Les Commissaires aux Comptes,

Stéphane GARINO

Sandrine ARCIN

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2019 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché comportant une série de prestations

successives de même nature ou de nature analogue, fait avec votre Établissement ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre établissement a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations, pendant l'exercice 2019, vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'administration de votre établissement. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

Assemblées tenues au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, vous avez été réunis :

- le 28 mai 2019, en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Pour ces assemblées, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leur tenue ;
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 7 mai 2020.

Les Commissaires aux Comptes,

Stéphane GARINO

Sandrine ARCIN

Le rapport de gestion est tenu à disposition auprès du siège social de la Banque Européenne du Crédit Mutuel MONACO 8, rue GRIMALDI MC 98000 MONACO.